



Préavis municipal n° 10/2024
Concernant une demande de modification du budget 2024 pour le bus PPDLV

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Selon le préavis n° 06/2023 relatif au budget 2024, un crédit de CHF 24'250.- a été octroyé à la Municipalité sur le poste « Participation aux coûts des transports », compte 180.3517.

Toutefois, suite à la mise en place de l'horaire définitif pour l'année 2024 et à la suppression de la ligne 10.412 Cossonay – Penthaz – Lussery-Villars, ce crédit de CHF 24'250.- ne sera pas utilisé car le montant facturé par la DGMR sera de zéro francs.

De ce fait, le seul bus qui dessert notre commune est le bus PPDLV et ceci jusqu'à la mise en place de l'horaire 2025 avec l'arrivée de la ligne 10.735 Morges – Aclens – Cossonay-Ville – La Sarraz – Orny.

Afin de pérenniser le bus PPDLV, la Municipalité vous propose d'utiliser une partie du crédit de CHF 24'250.- pour alléger les comptes du bus PPDLV.

Nous vous proposons de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Conclusions

En conséquence, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Lussery-Villars,

- **vu** le préavis municipal No 10/2024 ;
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. De transférer CHF 24'000.- du poste « Participation aux coûts des transports », compte 180.3517, sur le poste « Bus navette PPDLV », compte 180.3527.1.
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024.

MUNICIPALITÉ DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic
Y. Stutzmann



Le Secrétaire
A-C Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 10 décembre 2024